

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

AVANCE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE PICOT. AUTORISATION

Séance du 7 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Poublan, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Damisa à Mme Poublan

Secrétaire de séance : Mme Karine Guérin.

La séance est ouverte,

Délibération du : 7 avril 2021
Rendue exécutoire le : 12 avril 2021
Publiée le : 12 avril 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 7 avril 2021

AVANCE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE PICOT. AUTORISATION

M Bernard Cases, Adjoint au Maire délégué Finances, ressources humaines et population, présente le rapport suivant.

Par délibération n° 10_051 du 30 mars 2010, le Conseil Municipal autorisait la création du Budget Annexe Picot visant à mener l'opération d'aménagement d'une zone d'activité.

Il reste un lot à commercialiser sur ce budget annexe de 2 850 m². Il conviendra ensuite de céder les éléments communs de voirie non commercialisables au budget principal de la Ville.

Afin de permettre l'équilibre de la section d'investissement de ce budget annexe sur l'exercice 2021, il convient aujourd'hui de prévoir une avance de 229 192,93 euros du Budget Principal au Budget Annexe Picot. Cette avance sera par la suite reversée au budget principal.

Le versement de cette avance sera imputée tel que suit :

- Budget principal : dépense réelle au chapitre 27, article 27638 « autres créances immobilisées » fonction 90 ;
- Budget annexe Picot : recette réelle au chapitre 16, article 168748 « autres dettes ».

Il vous est proposé de procéder au remboursement de cette avance au budget principal quand le dernier lot commercialisable sera vendu et les éléments communs de voirie cédés au budget principal.

Les écritures de remboursement de l'avance seront imputées telles que suit :

- Budget principal : recette réelle au chapitre 27, article 27638 « autres créances immobilisées » fonction 90 ;
- Budget annexe Picot : dépense réelle au chapitre 16, article 168748 « autres dettes ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte le principe du versement d'une avance remboursable d'un montant de 229 192,93 euros du Budget Principal au Budget Annexe Picot.

Autorise le versement de cette avance sur l'exercice 2021 selon les écritures mentionnées ci-dessus.

Adopte la modalité de remboursement de l'avance telle que décrite ci-dessus.


Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 7 avril 2021

pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG21_038
Date de la décision :	2021-04-07 00:00:00+02
Objet :	AVANCE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE PICOT. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.7 - Avances
Identifiant unique :	033-213304496-20210407-DG21_038-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20210407-DG21_038-DE-1-1_0.xml	text/xml	881
Nom original :		
DG21_038.pdf	application/pdf	538121
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20210407-DG21_038-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	538121

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 avril 2021 à 09h23min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 avril 2021 à 09h23min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 avril 2021 à 09h23min18s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 avril 2021 à 09h23min35s	Reçu par le MI le 2021-04-12